

SEANCE DU 11 AOUT 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze août, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-neuf juillet deux mil vingt et un.

Étaient présents : M. COTIER Stéphane, M. EPAUD Arcadius, Mme VIGIER Adeline, M. BELIN David, M. LE GOFF Alain, M. QUEQUET Dominique, M. PRINS Christoffel

Mme GUILLET Stéphanie a donné pouvoir à M. EPAUD Arcadius

Mme Nathalie MONTAUBIN a donné pouvoir à M. COTIER Stéphane

Mme TIJOUX Anita a donné pouvoir à Mme VIGIER Adeline

M. SMOOS Georges a donné pouvoir à M. COTIER Stéphane

Absents : M. MARX Ludwig, Mme ILLIGOT Chantal, Mlle MARTINET Elisabeth, M. VOLOSCAK Anthony

Ordre du jour :

- Achat d'un camion benne
- Décision modificative
- Présentation du projet « micro-folie »
- Questions diverses

ACHAT D'UN CAMION BENNE

2021AOUT01

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'actuel camion Mascott (2009) est en panne et que la réparation s'élève à 4783.49 € TTC.

Vu la vétusté du véhicule, il est décidé de ne pas le réparer et propose de le vendre en l'état pour la somme de 2000 € TTC.

Un devis a été reçu pour un véhicule d'occasion d'un Master Benne de 2019 pour un montant TTC de 26 180.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la vente de l'ancien camion et l'achat du nouveau véhicule. Il habilite le Maire à signer tous documents pour la bonne exécution de cette décision.

DECISION MODIFICATIVE**2021AOUT02**

* Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la décision modificative N°3 (budget Commune) ci-après :

Achat camion benne	Dépenses
Article 21561 – Opération 211 -Matériel roulant	26 500.00€
Article 2135 – Opération 209 -Instal.géné.agencements, aménagements des construc	- 26 500.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	0.00

FONDATION DU PATRIMOINE**2021AOUT03**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation de 75 € pour 2021.

La séance est levée à 22 h